
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le jeudi 13 septembre 2018

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les services de l'académie de Rouen se mobilisent pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

À la rentrée 2018, près de **4 400 élèves en situation de handicap sont accompagnés** par un AESH/AVS dans l'académie de Rouen.

À ce jour, 85% des élèves concernés bénéficient d'un accompagnant (AESH ou AVS). 15% des élèves qui ont obtenu une notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) disposeront d'un AESH/AVS, en adéquation avec leurs besoins particuliers, dans les tous prochains jours. Ce chiffre évolue quotidiennement.

Les services académiques en charge du recrutement sont en effet pleinement mobilisés pour trouver le bon accompagnant dans les meilleurs délais, dans l'intérêt des élèves et afin de répondre au plus près aux besoins particuliers de chaque enfant en situation de handicap.

Parmi les accompagnants en poste, 344 AESH bénéficient à ce jour d'un CDI.

Le recrutement et l'affectation des AESH s'opèrent selon plusieurs modalités administratives qui nécessitent une attention particulière des services de l'Éducation nationale au regard des besoins individuels de chaque élève et de la situation personnelle de l'accompagnant. Les conditions de recrutement ont été assouplies, par décret, de manière à permettre la mobilisation des ressources disponibles tout en veillant à la qualité de l'accompagnement des élèves.

Pour tous les personnels recrutés, quel que soit le type de contrat, une commission vérifie l'aptitude des intéressés à occuper des emplois dont la mission principale est d'être auprès des élèves à besoins particuliers.

Les accompagnants nouvellement recrutés et affectés auprès d'un ou plusieurs élèves bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi. Celle-ci doit leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit de mettre en œuvre, au plus près de l'élève, son projet personnalisé de scolarisation et de réussite.

Cette priorité du recrutement des accompagnants des élèves s'inscrit dans la volonté du ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer et de la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées Sophie Cluzel qui mènent une transformation ambitieuse du système éducatif, pour une école pleinement inclusive, au bénéfice des élèves en situation de handicap. L'objectif est d'aboutir à une école 100% inclusive en 2022.